

IEP de Rennes

Procédure changement de prénom d'usage et/ou civilité

Engagées depuis plusieurs années dans la lutte contre toutes les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles, l'Université de Rennes 1, l'École nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR), l'École normale supérieure de Rennes (ENS Rennes) et Sciences Po Rennes ont marqué une nouvelle étape. L'utilisation du prénom d'usage a été facilitée, depuis la rentrée 2019, pour toute personne qui en fait la demande.

Vous souhaitez changer votre prénom et/ou votre civilité, voici comment procéder :

- Envoyez à votre gestionnaire scolarité d'année le formulaire dédié (à télécharger ici).
- Si votre changement de prénom et/ou de civilité est acté par la justice, votre demande doit être accompagnée de la copie de la décision de justice
- Un mail vous sera adressé dès que le changement sera effectif.

Afin de respecter la réglementation, il n'est pas possible d'utiliser le prénom usuel sur tous les documents administratifs.

Liste des documents non modifiables	Liste des documents modifiables
es actes officiels tels que e certificat de scolarité, es relevés de notes, e procès-verbal de délibération, 'attestation de réussite au diplôme, e diplôme, e contrat doctoral, un éventuel contrat de travail.	es documents à usage interne à l'université tels que a carte d'étudiant·e, es listes d'inscrits, d'appels et d'émargement, l'adresse de messagerie universitaire, en matière électorale : la liste électorale, la liste d'émargement et les listes de candidats, 'accès aux service numériques.

La démarche de changement de prénom et/ou de civilité n'a pas de valeur officielle ou définitive. Si vous souhaitez effectuer cette démarche de changement de manière officielle, vous devez vous adresser aux services de l'état civil.

En cas de changement de prénom à l'état civil d'un·e diplômé·e, les établissements, s'ils sont saisis d'une demande en ce sens, rééditeront les diplômes initialement délivrés avec l'ancien prénom.

L'article 60 du code civil indique que : « Toute personne peut demander à l'officier de l'état civil à changer de prénom. La demande est remise à l'officier de l'état civil du lieu de résidence ou du lieu

où l'acte de naissance a été dressé. S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, la demande est remise par son représentant légal. L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée. »

Si votre demande se fait dans le cadre d'une transition, des associations peuvent vous accompagner et vous aider :

♦ **Commune Vision** : Association étudiante de lutte pour les personnes LGBTI et la prévention face aux IST, présente à Rennes 2. Permanences : les mardis de 17h à 19h et jeudis de 12h à 14h, (bâtiment Ereve – 2^e étage – R208).

Contact : communevision@gmail.com

♦ **Ouest Trans** : Association Trans d'entraide bretonne et d'auto-support dont le siège est à Rennes. Organisation de permanence, en non mixité trans, à Rennes. Le premier samedi de chaque mois et à Quimper le troisième samedi de chaque mois. Entretiens individuels sur demande.

Contact : ouesttrans@gmail.com

♦ **Iskis** : Centre LGBTI de Rennes. Ouvert à tout public, le mercredi de 19h à 22h.

6 rue St Martin à Rennes.

Contact : contact@iskis.org – 02 99 33 26 08

♦ **Parlons trans !** : Association Trans à Brest ayant pour but le soutien des personnes Trans et la visibilité de la cause trans.

Contact : parlons.trans@gmail.com – 07 67 21 97 15

♦ **AGLAE Saint-Brieuc** (Armor Gays Lesbiennes Aide Ecoute) : créer des espaces d'écoute et d'échanges, organiser des actions militantes, proposer des moments de convivialité pour les personnes LGBT du territoire des Côtes d'Armor et plus.

Contact : <http://aglaesaintbrieuc.free.fr>

SCIENCES PO RENNES ET CAEN

Référentes égalité et lutte contre les discriminations :

ecoute@sciencespo-rennes.fr

***Adeline Thobie* - adeline.thobie@sciencespo-rennes.fr**

***Marta Iglesias Casal* - marta.iglesias-casal@sciencespo-rennes.fr**